

2019_CT2_559

OBJET : Ressources - Finances - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix – Décision modificative de l'exercice 2019

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 12 décembre 2019

02_1_08

■ **Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix – Décision modificative de l'exercice 2019**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**Finances et administration générale****■ Séance du 19 décembre 2019****13823****■ Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix – Décision modificative de l'exercice 2019**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole doit se prononcer sur les décisions modificatives des budgets annexes du territoire du Pays d'Aix pour l'exercice 2019. Ces budgets annexes sont établis sur la nomenclature budgétaire et comptable M49 développée pour les budgets annexes « Eau » et « Assainissement »

Ils sont votés par nature.

Les décisions modificatives présentées ont pour but de prévoir les crédits budgétaires qui permettent de clôturer définitivement les budgets annexes « Eau en régie » et « Assainissement en régie » dont l'activité est exercée par la régie d'Eau du Pays d'Aix et la régie du Bassin Minier et du Garlaban.

Sont présentés ci-après les équilibres de la décision modificative de ces budgets annexes. Un rapport de présentation est joint en annexe à la présente délibération ainsi que les maquettes budgétaires.

Equilibre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019 du budget annexe « Eau en régie » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	338 734,85 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	619 328,18 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_559-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Equilibre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement en régie » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	189 592,37 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	250 518,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 096-4912/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 des budgets annexes du territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FAG 005-7043/19/CM approuvant la Décision Modificative N°1 des budgets annexes du territoire du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article Unique :

Sont approuvées les décisions modificatives N°2 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix, par nature, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_559- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Ressources - Finances - Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix – Décision modificative de l'exercice 2019

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_559-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020